



2

GOVERNANCE



2.1 COMITÉ DE DIRECTION	14	2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES	21
2.1.1 Composition du Comité de Direction	14	2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier	21
2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	14	2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/19	22
2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	15	2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	25
2.2.1 Présentation du Conseil d'administration	15	2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	25
2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes	15	2.7.1 Capital social	25
2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration	16	2.7.2 Titres non représentatifs du capital	26
2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	19	2.7.3 Gestion des fonds propres	27
2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	19		
2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires	20		
2.3.3 Conflits d'intérêts	21		
2.3.4 Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	21		

2.1 COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 Composition du Comité de Direction

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué – pôle Bancassurance	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint – Directeur Finances Groupe	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint – Directeur Ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Président du Directoire groupe La Française – pôle asset-management	Xavier LÉPINE
Directeur Risques Groupe	Florence DESMIS
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
Directeur Conformité Groupe	François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Le Comité de Direction Groupe assure la coordination transversale des métiers (Bancassurance et asset-management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- le **Comité banque**, présidé par le Directeur Général Délégué, qui coordonne les réseaux France et Belgique, et composé des responsables de ces réseaux ;
- le **Comité de Direction** du pôle Gestion d'actifs ;
- le **Comité financier** de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux et le risque de liquidité dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il couvre les sujets suivants : le refinancement, les réserves de liquidité, le ratio LCR et les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que des impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- le Comité grands risques, qui examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- le Comité d'amélioration de la performance, qui est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels), ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et caisses locales.

2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle d'une part, et les responsabilités de direction effective d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Présentation du Conseil d'administration

À la date du 31 décembre 2019, la composition du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est la suivante :

Président :	André HALIPRÉ ^[1]		
Vice-Présidents :	Fabienne RIGAUT ^[2]	Dominique BUR ^[2]	
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Philippe CACAUX ^[3]	Catherine LAMBLIN-MESSIEN ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]
	Christine DEBOUBERT ^[3]	Patrick LIMPENS ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Sabine DUCROCCQ ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]	Olivier OGER ^[3]	Luc WYNANT ^[3]

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures reçues.

Le Comité d'entreprise européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur Mer.

2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

2.2.2.1 Informations sur la manière dont le Conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce. Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale se compose de neuf femmes et de dix hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 48 %.

2.2.2.2 Informations sur la manière dont le CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2019, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 5 cadres dirigeants, soit 7 personnes, dont 2 femmes et 5 hommes, soit un taux de féminisation de 29 %.

2.2.2.3 Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2019, les femmes représentent 48,7 % des effectifs CDI (base France : 2 481 inscrits CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 58,6 % des recrutements CDI en 2019 (contre 58 % en 2016). L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2019, elles sont 27,5 % à avoir le statut cadre (+ 5,2 points depuis 2014) et majoritaires dans les recrutements « cadre ». Deux femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement Général de Fonctionnement. En tant que de besoin, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 141 caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ces membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : CMNE Belgium et groupe La Française.

Le Bureau, composé de 6 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration. Il s'est réuni deux fois durant l'année (14 octobre et 16 décembre) pour examiner la révision des textes de gouvernance.

2.2.3.1 Le Conseil d'administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, ainsi que de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un Président distinct du Président du Conseil d'administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace ;

- de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- de l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la Direction des Risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité des risques est présidé par un administrateur indépendant.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2019, il s'est réuni le 28 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2019, il s'est réuni les 28 janvier, 11 mars et 14 octobre.

2.2.3.2 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en août et en novembre, et deux fois en avril. Le taux de participation à 91 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures et quarante cinq minutes.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

2.2.3.3 Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

Le 28 janvier 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance et asset-management
- Premières estimations des résultats sociaux et résultats consolidés 2018
- Présentation des prévisions STE et ratios 2019-2021
- Présentation des exigences SREP 2019
- Convention de gestion de trésorerie
- Synthèse du Comité d'audit du 10 décembre 2018
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations
- Evolution des points de vente

Le 25 février 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance et asset-management
- Politique clientèle fragile
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Rapport annuel d'activité 2018
- Arrêté des comptes sociaux de la Caisse Fédérale et comptes globalisés 2018
- Arrêté des comptes consolidés 2018
- Rapport des commissaires aux comptes

Comités régulés et gouvernance du conseil

- Rapport du Comité des risques du 7 février 2019
- Validation revue du cadre d'appétence aux risques Groupe
- Rapport du Réviseur coopératif
- Rapport du Comité des nominations du 28 janvier 2019 et évaluation du Conseil
- Rapport du Comité des rémunérations du 28 janvier 2019 et indemnisation des administrateurs
- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation des Assemblées Générales
- Budget de la Fédération 2019
- Réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement et dont l'exercice s'est poursuivi en 2018
- Examen des conventions réglementées
- Examen des projets de textes de gouvernance : règlement général de fonctionnement et statuts
- Préparation des Assemblées Générales Mixtes – projets de résolutions

Le 25 mars 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Prévisions 2019 – Comptes globalisés
- Rapport du Comité des rémunérations du 25 mars 2019
- Rapport du Comité d'audit du 20 février 2019
- Rapport du Comité des risques du 14 mars 2019
- Reporting Risques Groupe au 31 décembre 2018

- Relations GACM – CFCMNE
- Modalités de transfert des informations risques et contrôle dans le cadre du compromis danois
- Approbation de la charte de contrôle
- Rapport annuel sur le contrôle interne 2018
- Renouvellement de l'autorisation d'émission obligataire
- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Préparation des Assemblées Générales du 24 avril 2019
- Nomination du responsable de la Direction Conformité Bancassurance France

Le 24 avril 2019

16h

- Actualités
- Rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)
- Reporting sur le Pilier 3
- Rapport ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)
- Synthèse du Comité des Risques du 11 avril 2019
- Suivi trimestriel des recommandations BCE

20h

- Accueil des nouveaux administrateurs
- Election du Président de la Fédération et de la Caisse Fédérale
- Election des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier de la Fédération
- Election des Vice-Présidents de la Caisse Fédérale
- Composition du Bureau et des Comités régulés

Le 27 mai 2019

- Actualités
- Contexte économique, impacts sur les banques et révision des plans stratégiques
- Actualités de la Bancassurance et l'asset-management
- Synthèse du Comité d'audit du 30 avril
- Synthèse du Comité des risques du 30 avril
- BCBS 239 – cadre de gouvernance de la qualité des données
- Suivi de la participation GACM
- CMNE : faits marquants 2018 et impacts sur les comptes

Le 26 juin 2019

- Actualités
- Point sur les marchés
- Actualités de la Bancassurance et l'asset-management
- Réflexions sur l'avenir de CMNE Belgium
- Synthèse du Comité d'audit du 11 juin
- Synthèse du Comité des risques du 13 juin
- RACI LCB-FT
- Rapport du RCSI à l'AMF

Le 26 juillet 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Evolution de la tarification
- Arrêté des Comptes consolidés au 30 juin 2019
- Intervention des commissaires aux comptes
- Rapport semestriel d'activité
- Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé
- Projections consolidées Groupe CMNE 2019-2022 (base fin mars 2019) et ratios de solvabilité
- Consolidation Target 2 et Target 2 Securities
- Tableau de bord Risques
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations BCE

Le 30 septembre 2019

- Actualités
- Actualités bancaires et financières
- Activité des réseaux, Banque, GLF
- Approbation du traité de fusion CFCMNE/CMNE Belgium
- Reporting Risques fin juin 2019
- Reporting du Comité des Risques 19 septembre
- Point d'information GACM

Le 28 octobre 2019

- Actualités
- Activité des métiers
- Dossier NOBLE
- Lancement du prochain PMT
- Comptes consolidés 30 septembre 2019
- Reporting du Comité d'Audit du 26 septembre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

Le 25 novembre 2019 : annulé

Le 16 décembre 2019

- Actualités
- Activité des métiers
- Point LFIS
- Orientations 2020 et PMT
- Prévisions pluriannuelles STE
- Point sur le PRC
- Politique de planification des fonds propres et charte de gestion de bilan
- Information lettre SREP
- Actualisation de la politique des risques et du cadre d'appétence
- Reporting Risques à fin septembre
- Reporting du Comité d'Audit du 30 octobre
- Reporting des Comités des Risques des 4 novembre et 4 décembre
- Point d'information GACM

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2.3.4 Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont mis à disposition sur des serveurs sécurisés.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- la note de conjoncture ;
- la note mensuelle d'activité ;
- les notes de synthèse sur l'activité des Comités (audit, risques, nominations, rémunérations) ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- les supports des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

2.2.3.5 Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'administration.

En 2019, six réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Lundi 25 mars 2019 : « Gestion des risques - groupe La Française »
- Lundi 27 mai 2019 : « Conséquences de la mise en application d'IFRS 16 »
- Lundi 24 juin 2019 : « Gouvernance et gestion des risques Groupe »
- Lundi 30 septembre 2019 : « Solvabilité »
- Lundi 28 octobre 2019 : « Gestion de la liquidité »
- Lundi 16 décembre 2019 : « Conformité »

En 2020, les thèmes retenus afin de couvrir les domaines de compétence identifiés par le régulateurs sont les suivants :

- Marchés bancaires et financiers, plans stratégiques des banques
- Audit et comptabilité
- ICAAP
- Information financière
- Fraude et Conformité / Sécurité Financière
- Dispositif de contrôle interne et de contrôle permanent, lien avec la cartographie des risques et le reporting (RACI..)
- Gestion ALM
- Politiques de gouvernance et de qualité des données (BCBS 239)
- Appétence et politique des risques

2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société figure en pages 22 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2018 et 2019, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

Président	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
1/ Rémunération fixe	250	250	250	180
2/ Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	14	14	14	14
TOTAL	264	264	264	194
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction + logement				

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
1/ Rémunération fixe	552	432	542	542
2/ Rémunération variable annuelle	111	67	140	84
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	77
4/ Rémunération exceptionnelle	60	60	50	50
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	726	562	735	756

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 511-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2015 à 2017, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2018, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 68 834 euros.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	-	-	77
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction				

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
1/ Rémunération fixe	412	412	406	406
2/ Rémunération variable annuelle	73	44	93	56
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	14	-	44
4/ Rémunération exceptionnelle	40	40	30	30
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	528	513	532	539

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 5 11-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2015 à 2017, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2018, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 28 619 euros.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	14	-	44
---	---	----	---	----

6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction

2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

Président	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
1 ^{er} mandat : janvier 2016	x			x		x		x

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Juin 2006	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 41 milliers d'euros au 31/12/2019 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2019, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Avril 2008	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2019 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2019, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2019. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

2

2.3.3 Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

2.3.4 Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Le Comité de rémunération de la Caisse Fédérale du CMNE, réuni le 16 mars 2020, a validé le principe d'une rémunération variable au titre des exercices 2019 et précédents de 136 433 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général et de 90 046 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général Délégué, montants qui ont fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration de la Caisse Fédérale le 23 mars 2020.

En raison de la crise sanitaire Covid-19 que traverse le pays, les deux intéressés ont demandé que cette somme soit diminuée de moitié et le montant non versé soit apporté à un fonds de soutien Covid-19 créé par le Conseil d'administration du 27 avril 2020.

2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L. 511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les

preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il a été proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4 356 374 € pour l'année 2019 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/19

André HALIPRÉ

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François
	Représentant Permanent	ASSURANCES CREDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg - RP de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (administrateur) AXIOM (SAS) RP de CIRHYO (administrateur)
A l'étranger	Président du Conseil d'administration	CMNE BELGIUM (SA) - BRUXELLES - <i>fin de mandat le 31/12/2019</i>
	Vice-Président du Conseil d'administration	BEOBANK NV/SA - BRUXELLES

Éric CHARPENTIER

En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille	
	Président du Conseil d'administration	SCIENCES PO Lille	
	Président du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris	
	Administrateur		CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE
		Représentant Permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance) EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)
		Co-Gérant	SCI PANTHEON AREA
		À l'étranger	Président du Conseil d'administration
Président du Comité de Direction et administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) - <i>fin de mandat le 31/12/2019</i>		
Représentant Permanent	ASTREE ASSURANCES (SA) Tunis - Filiale BANQUE DE TUNISIE RP de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (administrateur)		

Christian NOBILI

En France	Directeur Général Délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Président du Conseil d'administration	BAIL ACTEA IMMOBILIER (ex NORD EUROPE LEASE) (SA) Lille BAIL ACTEA (SA) Lille
	Membre du Conseil d'administration	SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE NORD EUROPE (SAS) Lille
	Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance)
	Administrateur Directeur	CMNE BELGIUM (SA) Belgique - <i>Fin de mandat le 31/12/2019</i>
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

Dominique BUR

En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
-----------	--	---

Philippe CACAUX

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais
	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt

Christine DEBOUBERT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille

Sabine DUCROCCQ

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
	Gérant	IDULA (SARL) - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		HOLDING SABINE DUCROCCQ - LANOY (Société civile) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		OPALE PLANTES (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		SCI ACACIA - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI SAGACAY - PONT DE BRIQUES ST ETIENNE
		SCI LA MAISON DE BREQUERECQUE - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LA MAISON DU BRAS D'OR - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LES JARDINS D HESDIGNEUL - HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		SCI LES OLIVIERS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		SCI L HYBISCUS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE

Vania FOSSAERT

En France	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem

Michel HEDIN

En France	Membre du Conseil de surveillance	GRUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples

Véronique HOSTI

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)

Catherine LAMBLIN-MESSIEN

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris
		CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris
		COFIDINE (SARL) Bouchain
	Gérant	SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut
		SCI CLM Cantaing-sur-Escaut

Patrick LIMPENS

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt
	Gérant associé	SCI LE GARAGE de Saint-Quentin

Jocelyne MORLON

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

Olivier OGER

En France	Président du Conseil d'administration	SCIENTIFIC BETA (SAS) NICE
	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLENEUVE D'ASCQ (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANCAISE (SA à Directoire et Conseil de surveillance) Paris
A l'étranger	Président	SHEEF (Singapore Holding of the EDHEC Endowment Fund) Pte Ltd
		SCIENTIFIC INFRA - Pte Ltd - SINGAPOUR
		SCIENTIFIC ANALYTICS - Pte Ltd - SINGAPOUR
	Administrateur	SCIENTIFIC BETA - Pte Ltd - SINGAPOUR

Damien PELLETIER

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
-----------	--	---

Alain POISSONNIER

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
À l'étranger	Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles - <i>Fin de mandat le 31/12/2019</i>

Nathalie POLVECHE

En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Lens
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)

Fabienne RIGAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Christine THYBAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck

Jacques VANBREMEERSCH

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Luc WYNANT

En France	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
A l'étranger	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes ont été informés qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

2.7.1 Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

2.7.1.1 Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2019, le capital social était de 1 377 millions d'euros.

Le capital des caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- **les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2019 s'élève à 75,6 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

ÉVOLUTION DU CAPITAL

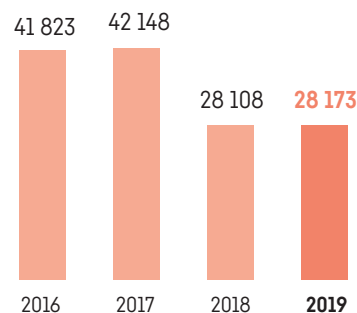
Type de parts <i>En millions d'euros</i>	2019	2018
Parts A	45	48
Parts B	86	100
Parts C	1 217	1 124
Parts F	29	32
TOTAL	1 377	1 304

2.7.1.2 Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

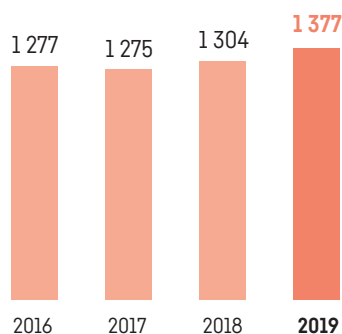
En 2019, le rendement annuel des parts a été de 0,75 % pour les parts B, 1,50 % pour les parts C et 2,81 % pour les parts F, plafonné au TMO + 200 bp.

TOTAL BILAN
En millions d'euros



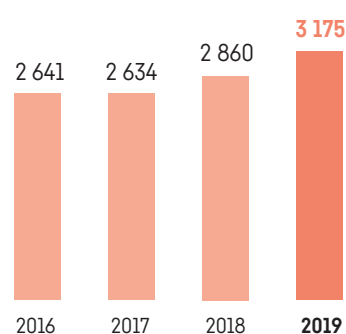
CAPITAL (PARTS A, B, C ET F)

En millions d'euros



FONDS PROPRES PART DU GROUPE (HORS RÉSULTAT)

(Fonds propres comptables – en millions d'euros)



Dans le contexte de la Crise Covid-19, la Banque Centrale Européenne (BCE) a enjoint l'ensemble des banques européennes de ne pas distribuer de dividendes au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020, afin de préserver au maximum leur solidité financière et leur capacité à financer l'économie.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) à laquelle la loi confie le rôle de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des caisses a été amenée, dans ce contexte, à prendre une décision applicable par toutes les caisses. Le Conseil d'administration de la CNCM a adopté le 8 avril 2020 la décision suivante :

- le montant de la rémunération des parts sociales au titre de l'année 2019 reste fixé par l'assemblée générale de chaque caisse locale, selon les dispositions statutaires et fédérales applicables ;
- à la différence des années précédentes, la rémunération des parts sociales se fera exclusivement en nouvelles parts. Seul le reliquat de rémunération ne permettant pas l'octroi d'une part entière sera alloué en numéraire ;
- cette délivrance interviendra exceptionnellement en 2020 le 30 septembre.

2.7.2 Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2019.

2.7.3 Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Common Equity Tier One	2 772	2 438
Additional Tier One	45	60
Tier Two	665	658
Total fonds propres CRR	3 482	3 156
Risques pondérés	14 920	15 384
Ratio de Solvabilité	23,34 %	20,52 %
Ratio CET 1	18,58 %	15,85 %
Ratio T1	18,88 %	16,24 %

2.7.3.1 Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

2.7.3.2 Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres **[Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP]**, qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

Le Groupe a formalisé une politique globale en termes de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's** : « **A, perspective négative** » à long terme et « **A-1** » à court terme, publiée au 23 avril 2020.